

## Compte rendu de la séance du 31 janvier 2020

Secrétaire(s) de la séance:

Jean-Claude MONTCENIS

### Ordre du jour:

- Travaux de renouvellement des réseaux humides - Grande Rue
- Demande fonds de concours à la CCMP pour local commercial
- Avenants marchés réhabilitation bâtiment Matricon
- Avenant marché voirie
- Programme d'actions ONF - Année 2020
- Subvention BSH
- Participation plaque de numérotation des maisons
- Compte-rendu des commissions
- Questions diverses

### Délibérations du conseil:

#### Travaux de renouvellement des réseaux humides - Grande Rue ( DE 2020 01 01)

Vu la délibération en date du 20 mai 2016 confiant la mission de maîtrise d'œuvre au bureau d'études VDI pour la rénovation des réseaux humides ;

Vu la délibération du 31 mars 2017 approuvant l'avant-projet concernant les travaux de rénovation des réseaux humides rue du Feria (phase 1), Grande Rue (phase 2) et Route de Chaubouret (phase 3) et sollicitant l'aide financière du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau RMC ;

Vu la délibération du 12 avril 2019 approuvant l'estimatif de la phase 2 étudié par le bureau d'ingénierie V.D.I., d'un montant de 287 163 € HT pour la tranche ferme et 22 150 € HT pour la tranche conditionnelle et approuvant le Dossier de Consultation des Entreprises ;

Vu la délibération n° 2019-07-02 du 8 juillet 2019 déclarant le marché infructueux ;

Considérant que les travaux de rénovation des réseaux humides ont fait l'objet d'un nouveau dossier de consultation des entreprises pour la phase 2 et que six entreprises ont remis une offre ;

Après analyse des offres par le bureau d'études VDI, la Commission d'achat pour les Marchés à Procédure Adaptée (MAPA) propose de retenir pour la phase 2, le groupement d'entreprises BORNE TP/ SDR TP – 3, place de l'Ancienne Bascule - 42220 SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE, pour un montant de 343 435,00 € H.T. pour la tranche ferme et de 21 092,00 € H.T. pour la tranche optionnelle, soit un montant total de 364 527,00 € H.T. offre jugée économiquement la plus avantageuse selon les critères définis dans le règlement de consultation.

Le **Conseil Municipal**, ouï l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Adopte** la proposition de la Commission d'achat pour les MAPA
- **Décide** de confier les travaux de la tranche 2 : réseaux humides Grande Rue, au groupement d'entreprises BORNE TP/ SDR TP pour un montant total de 343 435,00 € H.T. pour la tranche ferme et de 21 092,00 € H.T. pour la tranche optionnelle.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à la réalisation de ce marché.

– **Décide** de réaliser cette opération d'assainissement collectif selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'assainissement

Les crédits afférents seront inscrits au budget eau assainissement 2020.

### Demande fonds de concours à la CCMP pour local commercial ( DE 2020 01 02)

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16 V ,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2018-12-05 du 7 décembre 2018, sollicitant l'attribution d'un fonds de concours de la Communauté de Communes des Monts du Pilat

**Monsieur le Maire** expose que dans le cadre de la solidarité intercommunale, la CCMP a mis en place un fonds de concours à destination de ses communes membres.

Il précise que seules les opérations d'investissement sont éligibles.

Il propose de demander le fonds de concours en vue de participer au financement de la création du local commercial effectué dans le cadre de la réhabilitation du bâtiment communal de l'ancienne Poste.

Il présente au Conseil municipal le plan de financement pour cette opération :

Dépenses part commerce		Recettes	
Lot 01 : 38 % de	29 500	DSIPL 17,8 %	20 808 €
Lot 02 : 40 % de	113 864	Conseil départemental 10%	11 690 €
Lot 03 : 40 % de	24 325	Région 23 %	26 887 €
Lot 07 : 9 % de	12 094	CCMP	11 543 €
Lot 08 : 31 % de	45 010	Autofinancement	45 975 €
Lot 09 : 42 % de	18 951		
Lot 10 : 32 % de	22 198		
Lot 11 : 33 % de	11 923		
Lot 12 : 33 % de	15 068		
TOTAL H.T.	116 903 €	TOTAL H.T.	116 903 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, **le Conseil Municipal** :

**ADOpte** le plan de financement présenté ci-dessus.

**SOLLICITE** le fonds de concours d'un montant de 11 543,00 € pour financer la création du local commercial dans le but de maintenir le dernier commerce alimentaire et multi-services sur la commune.

**AUTORISE** le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

### Avenant marché réhabilitation bâtiment Matricon ( DE 2020 01 03)

Vu la délibération n° 2018-07-09 du 28 juillet 2018 approuvant les marchés pour la réhabilitation de bâtiment de l'ancienne Poste ;

Considérant la prise en compte de la modification du portail pour s'adapter aux contraintes particulières de l'exploitant (construction d'une chambre froide)

Monsieur le Maire soumet au Conseil :

- l'avenant 1 pour le lot n°6 signé avec l'entreprise SATCO d'un montant supplémentaire de 2 385,00 € H.T. portant le montant du marché à 20 490,80 € H.T., soit 24 588,96 € TTC.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** l'avenant ci-dessus et **AUTORISE** le Maire à les signer.

Ainsi délibéré les jours, mois et an ci-dessus, ont signé au registre tous les membres présents.

#### Avenant marché voirie ( DE 2020 01 04)

Vu la délibération n° 2017-12-02 du 1er décembre 2017 approuvant le programme 2018 de voirie communale pour la réfection du chemin de l'Arnica et sollicitant l'aide financière du Conseil Général,

Vu la délibération n° 2018-12-04 du 7 décembre 2018 approuvant le programme 2019 de voirie communale pour la réfection du chemin de Sagne du Blanc et sollicitant l'aide financière du Conseil Général,

Vu la délibération n° 2019-07-03 du 8 juillet 2019 autorisant le Maire à signer le marché à venir,

Considérant que d'une part, des quantités supplémentaires sont nécessaires à la réalisation des travaux et d'autre part, des prestations ont été non réalisées.

**Monsieur le Maire** soumet au Conseil :

- l'avenant 1 au marché signé avec l'entreprise COLAS d'un montant supplémentaire de 2 989,10 € H.T. portant le montant du marché à 41 508,10 € H.T., soit 49 809,72 € TTC.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** l'avenant ci-dessus et **AUTORISE** le Maire à les signer.

#### Programme d'actions ONF - Année 2020 ( DE 2020 01 05)

**Le Conseil Municipal**,

Après avoir pris connaissance du programme d'actions établi par les services de l'O.N.F. pour les travaux à exécuter dans les forêts communales au cours de l'année 2020,

**APPROUVE** à l'unanimité, le programme proposé, qui comprend des travaux sylvicoles de dégagement de plantation, des travaux d'infrastructure en entretien et des travaux d'entretien des périmètres. Ce programme est estimé à un montant total de 5 513,06 € H.T., soit 6 350,87 € TTC.

**AUTORISE** le Maire à signer les devis en résultant.

#### Subvention BSH ( DE 2020 01 06)

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du courrier transmis par le Bessat Sport d'Hiver qui sollicite une subvention de 500 € pour financer des équipements supplémentaires, plus particulièrement des skis classiques "skin" favorisant la pratique du style classique sans besoin de fartage d'accroche.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** d'octroyer une subvention de 500 € au Bessat Sports d'Hiver.

Les crédits afférents seront inscrits au C/6574.

Participation plaque de numérotation des maisons ( DE 2020 01 07)

Vu la délibération du 6 juillet 2005 décidant la dénomination des voies et le numérotage des maisons ;

Considérant que le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale qui est prescrit en application de l'article L. 2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que la première plaque de numérotage est financée par la commune et qu'il appartient ensuite au propriétaire de procéder à l'entretien de sa plaque et, si besoin est, d'en acquérir une nouvelle à ses frais ;

Suite au lancement d'une campagne exceptionnelle de renouvellement des plaques de numérotage auprès des administrés, **Monsieur le Maire** propose de faire une commande groupée auprès de l'entreprise JS Concept et de demander une participation financière de 16 euros.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, **le Conseil Municipal** :

**APPROUVE** le principe d'une commande groupée,

**DÉDIDE** de fixer la participation à 16 euros pour le renouvellement d'une plaque de numérotage.

Compte-rendu des commissions municipales : Néant

Divers : Néant

La séance est levée à 21 heures 05

Le prochain Conseil municipal est prévu le mardi 10 mars 2020.

Affiché le 3 février 2020

Pour extrait certifiée conforme.

Le Maire

Robert TARDY